

English below

RÈGLEMENT ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le Club

Le Learning Classical Music Club a ouvert ses portes en septembre 2010 et est organisé sous la forme d'une association conforme aux dispositions des articles 60 et suivants du Code Civil Suisse. Par son inscription, chaque élève devient membre du Learning Classical Music Club. Il est invité chaque année au mois de juin à assister à l'Assemblée Générale du Club. Sa présence est importante car le club a besoin de ses membres pour exister.

Inscriptions

Avant l'inscription, le Learning Classical Music Club propose une leçon d'essai au tarif d'un cours à l'unité (cette somme est déduite du forfait trimestriel en cas d'inscription). L'inscription est définitive dès lors que la feuille d'inscription est remplie et signée avec le professeur. Il est établi une feuille d'inscription par cours suivi. L'inscription est valable pour toute l'année en cours. Dans la limite des places disponibles, les inscriptions ont lieu tout au long de l'année.

Frais d'inscription / Cotisation

Les frais d'inscription sont de 60.- par membre pour l'année (valables du 1er septembre au 31 août). Si un membre de la famille est membre de l'Association du Personnel du Cern, les frais d'inscription sont de 50.- par membre. Les frais d'inscription sont gratuits pour membre si un membre de la famille fait partie du comité du Learning Classical Music Club. **En cas de désistement, les frais d'inscription ne sont pas remboursables.**

Engagement annuel

Tout engagement est annuel : pas de réduction pour démission en cours d'année sauf en cas de déménagement. Dans ce cas, l'élève enverra une lettre recommandée 1 mois avant l'arrêt au Comité du Club.

Paielements

Les cotisations des cours sont annuelles et payables d'avance en trois fois par E-banking ou bulletin de versement auprès du Learning Classical Music Club. Les échéances de versement sont fixées au 20 septembre, 30 novembre et 1er mars.

Les cours à l'unité ainsi que les cours d'atelier d'instrument et de musique de chambre sont facturés à la fin de chaque mois et doivent être payés au professeur, au plus tard 2 semaines après réception de la facture .

Tout retard de paiement entraînera la suspension des cours, mais la facture restera due.

Horaire des cours

Les cours débutent début septembre et se terminent fin juin de l'année suivante. Durant cette période, le LCMC garantit à tous les inscrits 33 cours individuels ou cours de groupe, sauf en cas de leçon à la carte

Modification et annulation des cours

Les professeurs se réservent le droit de reporter le cours, ou de se faire remplacer par des musiciens diplômés s'ils ont d'autres obligations professionnelles, les cours peuvent être aussi dispensés en ligne. Ils

s'engagent alors à prévenir bien à l'avance les personnes concernées. En cas de cours manqué du fait de l'élève, les cours ne sont pas remplacés

Toute absence de l'élève doit être signalée au plus tard 24 heures à l'avance auprès du professeur.

Dans tous les cas, la leçon reste due. Le professeur pourra éventuellement proposer de rattraper la leçon manquée selon ses disponibilités si l'élève est inscrit à des cours hebdomadaires (cette disposition n'est pas valable pour les cours collectifs). Si l'élève est inscrit à des cours à l'unité, ni réduction, ni remplacement ne seront tolérés.

Responsabilité

Tout membre du club est responsable des dégâts qu'il peut occasionner dans l'enceinte du club.

Droits à l'image

Lors de ses différentes activités, le Learning Classical Music Club peut prendre des photos de ses membres. Par son inscription, l'élève cède les droits d'exploitation de son image au Learning Classical Music Club dans le cadre unique de la promotion des activités du club. Son image pourra être mise en ligne sur le site officiel du club et sera susceptible d'apparaître sur des affiches ou des annonces presse. Si l'élève n'accepte pas ces conditions, il enverra un e-mail au Comité du Club (lcmc-info@cern.ch) qui considérera sa demande durant toutes les années de son inscription au club.

REGULATIONS and TERMS OF PAYMENT

The Club

The LCMC started in September 2010. His statutes are conformed to the article 60 and the Code Civil of Switzerland. Once subscribed, every student becomes member of the LCMC. He is invited to the yearly General Assembly of the Club. His presence is important because the Club needs his members to exist.

Registration and Registration Fees

Before enrolling, the Learning Classical Music Club offers a trial lesson at the price of a unit lesson (this price will be deducted from the trimester fee in case of registration). The registration is definitive as soon as the registration sheet is filled out and signed by the student and professor. One registration per lesson. The registration is valid for the entire current year. Registrations run, with enrolment available throughout academic year, according to availability.

Registration fees are Frs 60.- per member for a year (from September 1st to August 31st). If a family member is part of the CERN Staff Association, registration fees are Frs 50.- per member for a year. For Associate Members, the registration fees are 30.- for a year. Registration is free for member if a family member is part of the LCMC committee. **In case of cancellation, there will not be any refund.**

Annual Commitment

All subscriptions are annual, except in case of a move. In this case the student will have to send a registered letter, a month before leaving, to the club committee.

Fees

Term fees are annual and payable in advance by e-banking or payment slip to the LCMC. For individual lessons, the dates of payment: September 20th, November 30th, March 1st.

For group lessons, the date of payment: October 31th. Unit lessons and chamber music's lessons are charged at the end of each month and must be paid to the teacher no later than 2 weeks after receipt of the invoice. Late payments would result in the suspension of lessons, while the invoice remains outstanding.

Lesson Schedule

Lessons will start at the beginning of September and will finish at the end of June of the following year. In this period, the LCMC assure to all subscribed persons, 33 individual lessons, 33 group lessons except occasional lessons.

Changes and Cancellation of Lessons

Teachers may either re-schedule a lesson or be replaced by qualified musicians for professional obligations. Lessons could be given online. They will then inform their students well in advance. In the case of course missed by student, lessons are not replaced.

Responsability

All club member are liable for any damage they might cause in the club.

Images

During its various activities the Learning Classical Music Club may take pictures of club members. By registering the student gives the right for the Learning Classical Music Club to use his/her image in the unique setting of the promotion of club activities. The image can be published online on the official website of the club and may appear on posters or printed posters. If for any reason the student does not accept these conditions, he/she must send an e-mail to the Club Committee (lcmc-info@cern.ch) who will respect the request for the duration of the student's inscription to the club.